

aides et

ACCOMPAGNEMENT



Dans cette thématique est présenté l'ensemble des soutiens financiers que peut apporter le Pôle Solidarités-CCAS aux Chapelains (hormis ceux déclinés dans les autres rubriques).

## Important

Toutes les demandes d'aides sont évaluées par le Conseil d'Administration du CCAS dans le respect des conditions de ressources :  
QUOTIENT FAMILIAL < ou = à 850 €

Les pièces justificatives des ressources et de charges sont exigées.

## secours et prêts

En cas de difficultés financières passagères, le Pôle Solidarités-CCAS étudie l'octroi d'une aide pour y faire face. En principe, l'aide est versée directement au créancier.

## aide alimentaire

### L'épicerie associative

Dans un espace convivial, l'association Porte Ouverte Chapelaine accueille toute personne orientée par le Pôle Solidarités-CCAS. Elle donne accès à des denrées alimentaires dans la limite des sommes définies chaque année et selon un barème de ressources spécifiques (période de 10 semaines renouvelables).

- **PORTE OUVERTE CHAPELAINE**  
4 rue de la Hautière  
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE  
Tel. 02 40 93 35 49  
Ouverture le mercredi matin  
de 9h00 à 11h00

L'association gère en parallèle un vestiaire où vous pouvez soit déposer ou acheter à prix très modiques des vêtements en bon état.

- Local situé :  
Impasse 6 bis, rue de Sucé  
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE  
Tel. 02 40 72 97 20  
Ouverture les lundis, mercredis  
et jeudis de 14h00 à 16h00

### Les Restos du cœur

L'équipe de bénévoles vous reçoit chaque année de novembre à mars, les lundis et jeudis de 14h à 16h pour une distribution de denrées alimentaires suivant des critères définis par l'association sur le plan national.

De plus d'avril à octobre, dans le cadre de l'inter-campagne, une distribution est également assurée tous les jeudis de 14h à 16h.

- Local situé : Impasse 6 bis rue de Sucé  
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE  
Tel. 02 40 72 86 70  
Campagne hiver Ouverture lundi et jeudi de 14h à 16h  
Inter-campagne Ouverture jeudi de 14h à 16h

### Les chèques service «Alimentation»

Ces chèques d'accompagnement personnalisés permettent d'acheter des produits alimentaires et d'hygiène en cas de difficultés urgentes passagères.

## ► Le restaurant social de Solidarité-Emploi

Il est ouvert à tous du lundi au vendredi midi moyennant une réservation 48 heures à l'avance pour un menu familial à prix raisonnable.

Le Pôle Solidarités-CCAS apporte son concours financier à la **prise en charge des repas à tous les Chapelains en contrat aidé au sein de l'association ou en difficulté sociale et financière.**

● **SOLIDARITE-EMPLOI**  
3 rue Martin Luther King  
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE  
Tel. 02 40 72 56 92

● Ouverture du lundi au jeudi  
de 9h15 à 12h30  
et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 9h15 à 12h30

## ► Le portage des repas

**Ce service est destiné à toute personne retraitée, handicapée ou malade.** Le coût varie selon les ressources.

Tarifcation à partir de 3,00 € (calcul au taux d'effort).  
Livraison les lundis, mercredis et vendredis.

## SOUTIEN AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

### ► La classe transplantée

**Pour les enfants qui partent en séjour scolaire,** le Pôle Solidarités-CCAS peut contribuer à une prise en charge des frais y afférant (jusqu'à 80 %).

### ► L'entraide scolaire

L'association Confédération Syndicale des Familles (CSF) organise la **mise en œuvre de soutien scolaire toutes matières confondues.** Jusqu'à 90% du coût peut être pris en charge par le Pôle Solidarités-CCAS.

● **Confédération Syndicale des Familles**  
3 rue Martin Luther King  
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE  
Renseignements au : Tel. 02 40 72 51 43  
Entraide scolaire au : Tel. 02 51 12 30 39

## MICRO-CREDIT PERSONNEL

En partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes, le Pôle Solidarités-CCAS peut établir un **dossier de demande de prêt pour le financement de projets spécifiques** moyennant la justification d'une capacité de remboursement.

- montant des prêts de 300 à 3 000 €
- durée de remboursement de 12 à 48 mois
- taux d'intérêt 4 % dont le CCAS assure le remboursement sous réserve qu'aucun incident de paiement n'intervienne pendant la durée du prêt.

## ACCES AUX LOISIRS

Cette aide est destinée à **faciliter l'accès des adultes et enfants auprès d'une association chapeline sportive ou culturelle** (montant 75€ si quotient familial inférieur à 650€, 50€ si quotient compris entre 650€ et 850€ et 75€ sans condition de ressources pour les personnes handicapées). Pour les familles : se renseigner auprès du Service Jeunesse 02 51 81 87 23 et pour les personnes seules ou en couple s'adresser au Pôle Solidarités-CCAS au 02 51 81 87 20.

## AIDE AU CHAUFFAGE

Cette aide annuelle est **accordée aux personnes retraitées dont les ressources sont inférieures ou égales au montant du minimum vieillesse** (710€ mensuels pour une personne seule – valeur 2011).

## MEDAILLE DE LA FAMILLE

**La médaille est une distinction honorifique et une reconnaissance décernée aux mères de famille qui ont élevé au moins quatre enfants.**

- l'État verse une somme de 95 à 155 €
- en complément, le CCAS attribue une gratification variant de 255 à 310 €.



## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

**2 conseillères en Économie Sociale et Familiale-CAF et 2 assistantes sociales-Conseil général sont à votre écoute**, vous informent et vous conseillent au même titre et en partenariat avec les travailleurs sociaux du Pôle Solidarités-CCAS.

● **CENTRE MEDICO-SOCIAL**  
Sur rendez-vous  
2 rue Martin Luther King  
44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE  
Tel. 02 40 29 75 57

● **Caisse d'Allocations Familiales - Centre ESF**  
La Mano - 3 rue Eugène Thomas  
44300 NANTES  
Tel. 02 40 20 71 70  
Permanence mardi matin 9h30 - 12h  
Familles allocataires avec enfants à charge

Dans chaque lieu (CCAS, Conseil général, CAF), les demandes d'aides financières sont instruites de la même manière par votre référent social, après évaluation et selon des critères de ressources.

### CONSEIL GENERAL

- aide à la solidarité
- aide enfance – famille
- aide au projet
- aide individuelle à l'insertion
- aide individuelle au permis

### Domaines d'intervention C.A.F.

- logement - équipement
- budget
- vacances
- arrivée d'un enfant
- insertion sociale et professionnelle